

CREDIT D'ETUDE DE CHF 485'000.- TTC POUR LA REALISATION D'UN MANDAT D'ETUDES PARALLELES PORTANT SUR LES ESPACES PUBLICS DES CHERPINES ET L'ENGAGEMENT D'UN ASSISTANT A LA MAITRISE D'OUVRAGE

- Vu le Plan Directeur de quartier des Cherpines adopté en octobre 2013 par le Conseil d'Etat,
- Vu l'image directrice issue de la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine des Cherpines (MOEU) validée en 2014,
- Vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30'043 adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et entré en force,
- Vu le PLQ N° 30'087 portant sur la deuxième partie des Cherpines, dont l'enquête publique s'est tenue du 11.10.2024 au 11.11.2024,
- Vu la volonté de la Commune de réaliser ce quartier dans un délai temporel restreint,
- Vu les besoins sociaux et culturels des deux communes dans un quartier qui devrait accueillir environ 7'000 habitants,
- Vu la nécessité de réaliser les espaces publics en lien avec la place des Cherpines,
- Vu la mise en œuvre prochaine des premiers équipements publics des Cherpines,
- Vu les décisions du COPIL GP Cherpines du 13 juin 2024, validant le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour la conception des espaces publics des Cherpines,
- Vu le souhait des Conseils administratifs de Plan-les-Ouates et de Confignon de mener une démarche intercommunale,
- Vu le choix des deux Conseils administratifs de réaliser un Mandat d'Etudes Parallèles (MEP), favorisant ainsi le dialogue entre les architectes et le jury tout au long de la procédure et permettant d'obtenir le meilleur projet possible,
- Vu l'appel d'offres sur invitation effectué en novembre 2024 pour choisir un organisateur du MEP et les réponses des 5 bureaux invités,
- Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,
- Vu le préavis favorable de la commission aménagement et mobilité (CAM) du 28 janvier 2025,
- Vu le préavis favorable de la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 27 janvier 2025,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

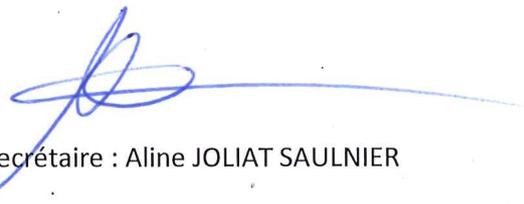
DECIDE
à la majorité simple

Par 15 oui, 1 non et 1 abstention sur 17 CM présents

1. D'accepter la mise en œuvre d'un mandat d'études parallèles (MEP) pour concevoir les espaces publics des Cherpines.
2. D'accepter l'engagement d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO) pour préparer et organiser ce MEP.
3. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 485'000.- TTC, destiné au financement de l'AMO et du MEP.
4. De comptabiliser la dépense brute prévue de CHF 485'000.- TTC dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Confignon, dans le patrimoine administratif.
5. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
6. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.



La Présidente : Nicole ROEHRICH



La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER